

UNION REGIONALE DES MEDECINS LIBERAUX DE CHAMPAGNE ARDENNE

Comité de pilotage grippe H1N1 à la préfecture des Ardennes le 27-08-09 à 14H30

Ouverture de la réunion par le chef de cabinet du préfet.

Aujourd'hui mise en place du comité de pilotage.

On va parler du plan de vaccination départemental à partir de la circulaire du 21.08.09 (document remis sur place).

Un PP est présenté (synthèse de la circulaire).

La vaccination se fera sur la base du volontariat.

D'ici au 10 septembre il faut rédiger de manière concertée un plan de vaccination qui doit tenir compte de la géographie locale, la proximité, la démographie, l'accessibilité, les moyens mis à disposition et de la disponibilité des équipes volontaires.

La circulaire dit qu'il faut un minimum de 3 centres de vaccination/département mais on peut en avoir davantage.

Il faudra déterminer le nombre de personnes à vacciner par tranches de 4 h.

Aujourd'hui la CPAM vient renforcer notre groupe car c'est elle qui sera chargée d'envoyer les bons de vaccination.

La campagne devrait commencer à partir du 28 septembre.

Le comité de pilotage est présidé par le préfet.

Une équipe opérationnelle plus réduite travaillera au fur et à mesure de l'évolution des événements.

Cette équipe nous devons la constituer aujourd'hui car il y aura une réunion le 1^{er} septembre à 10h au 1^{er} étage de la préfecture.

Mr Gérard commente la circulaire :

- La vaccination est la solution la mieux adaptée pour répondre de manière la plus efficace possible dans des délais contraints à ce nouveau virus. Cette vaccination pourrait être offerte à la population sur une période de 4 mois. 94 millions doses ont été commandées par le ministère
- Des problèmes de traçabilité : individuelle, ordre de vaccination, personnes prioritaires tout ceci en fonction de la livraison des vaccins
- Pour les priorités : les professionnels de santé, les femmes enceintes, l'information (il y aura un grand volume d'infos à traiter)
- Les zonages devront tenir compte des frontières des comptes postaux, afin que la CPAM envoie les bons de vaccination
- Définir l'équipe type de vaccination (15 000 individus à vacciner sur 4 mois)
- Les établissements de santé en sont exclus
- Des centres de vaccination mobiles seront créés pour les populations captives (les détenus, les établissements médico sociaux, les établissements scolaires sauf l'enseignement supérieur)
- Il faudra faire un recensement des ressources humaines mobilisables, appel à candidature
- Faire une estimation du coût de la mise en place du dispositif et son fonctionnement

Annexes de la circulaire

1/ fonctionnement interne des centres de vaccination, équipe type et typologie du centre et le parcours du bénéficiaire de la vaccination

2/ dimensionnement de ces centres de consultation médicale (locaux, circuits internes, accessibilité)

3/ les personnels composant l'équipe de vaccination (professionnels en exercice sous la responsabilité de médecin, des étudiants, des IDE élèves en 3^e année uniquement)

La base de calcul du temps de vacation demandé est un minimum d'une ½ journée soit 4 h. On peut faire plusieurs vacations.

La CPAM intervient pour savoir quelles vont être ses missions exactes

Sur le bon doit être inscrit le centre de vaccination.

Envoi aux enfants, adolescents, population fragile ALD ?? Règles d'envoi.

Pour le centre de santé on a des médecins conseils qui pourraient être éligibles.

La CPAM doit faire partie du comité de pilotage.

Normalement en septembre les bons de grippe saisonnière vont être envoyés comme tous les ans (pour l'instant comme on ne fait pas de prélèvement systématique on ne fait pas la différence entre virus saisonnier et le H1N1).

Pour le plan de vaccination

Découper le territoire de manière cohérente, cartographier des centres identifiés en cohérence avec la population à vacciner. Traçabilité de la vaccination moment de l'accueil et ressort avec le doc de vaccination et convocation pour 2nde dose.

Nombre et type de professionnels dans la chaîne (6) chaque équipe a 360 personnes à vacciner.

Vaccin reconstitué dont la reconstitution est variable selon le fabricant.

Pour le 08 une dizaine environ ?

Personnel nécessaire pour ces centres administratifs, mobilité de la mobilisation, prise en compte des vacations et aspect financier (indemnisation).

Volet logistique du centre, liste équipement spécifiques et annexes (fournitures, questionnaires, téléphone, stylo, crayons, fléchage et aménagement des locaux).

Sécurisation du site par les forces de l'ordre volet à ne pas négliger.

Les équipes mobiles.

Appel à candidature par le site internet

Voir avec le CDO pour les remplaçants et les retraités.

Voir avec université.

Vacations indemnité négociée fin aout avec les organisations syndicales.

Protection juridique renforcé se fera sur volontariat.

Voir aspect communication.

Carte de vaccination collective lieux ?

- Sedan, lycée de Bazeilles et un 2^e sur Carignan
- Maubert FontaineEtc.

Le représentant du préfet souhaite que les maires soient associés au choix de ces centres.

Fin de la réunion 16h, CR fait par le Dr Rousselot Marche